



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion en visio Skype du jeudi 28 mai 2020 (à destination des membres et des adhérents)

Membres présents : Christophe RABOT (Secrétaire CPPE), Jean-Christophe BALSAN (Secrétaire adjoint), Éric GAUTRON et Jean-Philippe BOUREL (membres du BN en charge de l'Encadrement), Philippe BOROWCZAK, Karine GILLARD, Yves HERBOUZE, Thierry LOURME

❖ Echanges entre les membres de la CPPE, vécu personnel, professionnel et syndical

❖ Intervention d'Éric GAUTRON et échanges avec les membres de la CPPE

✓ RPN Classification :

La réunion prévue mardi 20 mai a bien eu lieu et s'est déroulée dans une forme inédite et particulière (mix présentiel/distanciel pour la délégation FO, distanciel pour la délégation CFDT), la délégation CGT étant absente en ayant fait savoir qu'elle ne reprendrait pas la négociation sur cette forme.

Le SNFOCOS, la SFOS et également la délégation CFDT ont exprimé, tour à tour, leur demande d'augmentation de l'enveloppe budgétaire : un préalable fort !

Le SNFOCOS a également rappelé son exigence de mettre en œuvre un plan de revalorisation générale pour les personnels de l'institution.

Force est de constater que les négociations n'avancent pas, le DG de l'Ucanss exprime son refus de demander de faire une demande d'enveloppe supplémentaire pour cette négociation tout en exprimant l'intérêt de rester autour de la table des négociations ...

La prochaine RPN prévue le 4 juin est d'ores et déjà annulée et les évolutions sur la période à venir ne sont pas optimistes.

✓ Brigades Covid :

Il est rappelé aux camarades du SNFOCOS que la Confédération FO est sur les mêmes positions que celles du SNFOCOS.

Les témoignages sont nombreux pour attester que le désaccord des analyses et des positions prises génèrent en local quelques « péripéties » avec nos camarades de la SFOS.

✓ Reconnaissance salariale pendant cette période inédite :

Les camarades sont sollicités pour remonter à la Michodière toute situation où l'indemnité de Télétravail ne serait pas intégralement versée d'ici fin juin (dans la branche famille les versements de la période mars-juin seront réalisés au plus tard sur les BS de juin compte tenu des ajustements « fastidieux » des « agendas de travail » avec le logiciel GRH pendant cette période).

Concernant la future renégociation du PA UCANSS sur le Télétravail, avant son terme : outre les aspects liés aux conditions matérielles (dont les équipements informatiques utilisés) et de prise en charge financière, il faudra

aussi d'interroger, au-delà des aspects conciliation vie professionnelle/vie familiale et droit à la déconnexion, sur le respect des sécurités informatiques et de protection des données (RGPD) lorsque les salariés sont contraints d'utiliser leurs équipements personnels. Le problème du salarié porteur de handicap devra aussi être pris en compte.

Concernant la demande du SNFOCOS de versement d'une prime à tous les personnels de l'Institution, il paraît être acquis que les personnels des UGECAM en bénéficieront sur les mêmes principes que les soignants de hôpitaux. Pour les autres personnels, nous n'avons pas d'information et les questions qui se posent sont nombreuses (quels bénéficiaires, dans quelles zones, pour quels métiers et dans quelles branches, pour quels modes de travail/présentisme sur site...et avec quel budget !).

A noter que 30 % "maximum" des agents des finances publiques seront éligibles à la prime exceptionnelle. La direction générale des finances publiques (DGFIP) a présenté aux représentants du personnel, mercredi 27 mai, les modalités de déclinaison de la prime exceptionnelle versée au bénéfice de ses agents mobilisés au titre de l'état d'urgence sanitaire...

Par ailleurs, une intégration des salariés en contact avec le public pendant cette période (ex : opérations de « phoning » avec les allocataires/assurés sociaux/cotisants) dans les bénéficiaires de la prime Art 32, constitue également une piste de revendication à exprimer.

- ❖ **Agenda** : prochaine réunion de la CPPE en visio Skype le mardi 23 juin 2020 à 17h (lien de connexion envoyé en amont avec l'Ordre du jour)

Le secrétaire de la CPPE

Christophe Rabot

Siège Social : 2, Rue de la Michodière - 75002 PARIS - Tél 01.47.42.31.23